

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 septembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt et un septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Germain du Bel-Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 09 septembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Philippe CAMBOU – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU – Jacques GRIFFOUL

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Patrick MOUDEN – Roger GOETT

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES –Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Elise BURTE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick DELPECH – Marie-Vivienne PACHOVSKI

A été élu secrétaire de séance : Stéphane MAGOT

N° 2011-102 : VALIDATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 JUILLET 2011

Rapporteur Danielle DEVIERS

Le procès verbal de la séance du 08 juillet 2011 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 08 juillet 2011.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 septembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt et un septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Germain du Bel -Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 09 septembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Philippe CAMBOU – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU – Jacques GRIFFOUL

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Patrick MOUDEN – Roger GOETT

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU

Peyrilles: Eric BESSIERES –Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Elise BURTE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick DELPECH – Marie-Vivienne PACHOVSKI

A été élu secrétaire de séance : Stéphane MAGOT

N° 2011-103 : DECISION MODIFICATIVE N°4- BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Nathalie DENIS

Considérant la nécessité de compléter la signalétique de la Maison Commune Emploi Formation,

Il convient de prévoir des crédits supplémentaires à l'opération d'investissement afférente « Signalétique Maison Communautaire MCEF », à hauteur de 1 000 €.

En conséquence, il est proposé d'adopter la décision modificative n°4 suivante, au budget principal :

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-2158-78 Autres installations, matériels et outillages techniques		1 000		
10-10222 FCTVA				155
020 Dépenses imprévues	845			
Total	845	1 000		155

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 septembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 septembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt et un septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Germain du Bel- Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 09 septembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Philippe CAMBOU – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU – Jacques GRIFFOUL

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Patrick MOUDEN – Roger GOETT

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU

Peyrilles: Eric BESSIERES –Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLESCAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Elise BURTE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick DELPECH – Marie-Vivienne PACHOVSKI

A été élu secrétaire de séance : Stéphane MAGOT

N° 2011-104 : DECISION MODIFICATIVE N° 5- BUDGET PRINCIPAL ET N°1- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITAT

Rapporteur : Nathalie DENIS

Considérant la nécessité de prévoir des crédits de fonctionnement nouveaux au budget annexe lotissement habitat, à hauteur de 655 €, afin de réaliser des dépenses de bornage,

Considérant que le budget principal dispose des crédits suffisants à couvrir ces dépenses,

Il est proposé d'adopter les décisions modificatives n°5 au budget principal et n°1 au budget annexe lotissement habitat suivantes :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-6226 Honoraires	370			
67-6748 Autres subventions exceptionnelles		370		
Total	370	370		

Budget Annexe Lotissement Habitat - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-6228 Rémunération intermédiaires et honoraires - Divers		370		
77-774 Subventions exceptionnelles				370
Total		370		370

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 septembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 septembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt et un septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Germain du Bel -Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 09 septembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Philippe CAMBOU – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU – Jacques GRIFFOUL

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Patrick MOUDEN – Roger GOETT

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU

Peyrilles: Eric BESSIERES –Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLESCAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Elise BURTE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick DELPECH – Marie-Vivienne PACHOVSKI

A été élu secrétaire de séance : Stéphane MAGOT

N° 2011-105 : DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES

Rapporteur : Nathalie DENIS

Considérant la nécessité de compléter les crédits votés au chapitre des charges à caractère général, à hauteur de 1 875 €, afin de réaliser les dépenses de fonctionnement nouvelles suivantes : eau, petit équipement, réparations, entretien de terrain et frais de télécommunications,

Considérant que les crédits prévus au chapitre des charges financières suffisent à couvrir ces dépenses,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 suivante, au budget annexe hôtel d'entreprises :

Budget Annexe Hôtel d'Entreprises - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
66-66111 Intérêts des emprunts réglés à l'échéance	1 875			
011-6061 Fourniture d'eau		410		
011-6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement		50		
011-6152 Entretien et réparations sur biens immobiliers		950		
011-6262 Frais de télécommunications		465		
Total	1 875	1 875		

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 septembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 septembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt et un septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Germain du Bel -Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 09 septembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Philippe CAMBOU – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU – Jacques GRIFFOUL

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Patrick MOUDEN – Roger GOETT

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU

Peyrilles: Eric BESSIERES –Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLESCAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Elise BURTE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick DELPECH – Marie-Vivienne PACHOVSKI

A été élu secrétaire de séance : Stéphane MAGOT

N°2011-106 : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE RESTAURATION DE L'ANCIENNE ECOLE DE DEGAGNAZES EN RELAIS DECOUVERTE « ESPACE NATUREL SENSIBLE » SUITE AUX RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Rapporteur : Stéphane MAGOT

Par délibération du 02 juillet 2010, le Conseil communautaire approuvait le dossier de projet relatif à la restauration de l'ancienne école de Dégagnazes en relais découverte « Espace Naturel Sensible ».

Suite aux résultats défavorables de l'appel d'offres du marché de travaux, le coût des travaux a dû être revu à la hausse. Afin de limiter cette augmentation, seule l'option du lot n°4 « menuiserie bois » demandée par le Conseil Général du Lot sera exécutée.

Les travaux ont débuté fin juillet et s'étaleront jusqu'au mois de mai 2012. Le coût des travaux de restauration s'élève à 180 225,00 € HT. Le coût total de l'opération s'élève à 210 617,00 € HT.

Le projet bénéficiera d'une subvention du Conseil Général du Lot, à hauteur d'environ 144 180,00 €.

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 09 septembre 2011,

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 septembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- approuve le nouveau plan de financement de l'opération de restauration de l'ancienne école de Dégagnazes en relais découverte « Espace Naturel Sensible » à hauteur de 210 617,00 € HT,

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 septembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt et un septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Germain du Bel -Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 09 septembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Philippe CAMBOU – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU – Jacques GRIFFOUL

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Patrick MOUDEN – Roger GOETT

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU

Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLESCAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Elise BURTE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick DELPECH – Marie-Vivienne PACHOVSKI

A été élu secrétaire de séance : Stéphane MAGOT

N°2011-107 : MANDAT SPECIAL AUX ELUS POUR PARTICIPATION AUX SALONS

Rapporteur : Serge BORIES

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet à une assemblée locale de confier, par délibération, un mandat spécial à un ou plusieurs de ses membres.

Le mandat spécial correspond à la réalisation d'une mission dans l'intérêt de la collectivité, limitée dans le temps et dans son objet, au titre de laquelle les élus peuvent prétendre au remboursement des frais engagés.

Afin de promouvoir le développement économique du territoire, il est proposé que Madame Danielle Deviers, Monsieur Philippe Martegoute, Monsieur Bruno Sabatier et Monsieur Léon-Bernard Claesen, élus de la Communauté de Communes, participent aux salons de Lille « Créer 2011 » du 06 au 10 septembre 2011, et de Paris « Provemplot » du 10 au 12 octobre 2011.

Le remboursement des frais s'effectue, habituellement, selon le barème de la Fonction Publique Territoriale. Cependant, et dans le cadre précis de cette mission, ce barème ne permettra pas de couvrir totalement les sommes engagées. Il est donc proposé que les élus précités, soient intégralement remboursés à hauteur des frais réels, sur justificatifs.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 septembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- accorde un mandat spécial à Madame Danielle Deviers, Monsieur Philippe Martegoute, Monsieur Bruno Sabatier et Monsieur Léon-Bernard Claesen dans le cadre de leur participation aux salons de Lille et de Paris susmentionnés,

- valide le remboursement des frais réels engagés,

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 septembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt et un septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Germain du Bel -Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 09 septembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Philippe CAMBOU – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU – Jacques GRIFFOUL

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Patrick MOUDEN – Roger GOETT

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU

Peyrilles: Eric BESSIERES –Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Elise BURTE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick DELPECH – Marie-Vivienne PACHOVSKI

A été élu secrétaire de séance : Stéphane MAGOT

N°2011-108 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Serge BORIES

Afin de promouvoir le plus efficacement possible et de manière plus large, le développement économique du territoire, lors des salons de Lille « Créer 2011 » du 06 au 10 septembre 2011 et de Paris « Proemploi » du 10 au 12 octobre 2011, il apparaît utile de faire appel à des techniciens extérieurs.

En conséquence, il convient de conclure une convention de mise à disposition de Monsieur Arnaud Prat, technicien au sein de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot, afin de prévoir sa participation aux salons précités.

Cette convention prévoit le remboursement des frais engagés par Monsieur Arnaud Prat dans le cadre de ces déplacements. Le barème de la Fonction Publique Territoriale ne permettant pas de couvrir totalement les sommes engagées, il est proposé que Monsieur Arnaud Prat soit intégralement remboursé à hauteur des frais réels, sur justificatifs.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 septembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention de mise à disposition de Monsieur Arnaud Prat, entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot et la Communauté de Communes Quercy Bouriane, pour la participation aux salons de Lille et Paris, susmentionnés,

- valide le remboursement des frais réels engagés,

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 septembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt et un septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Germain du Bel-Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 09 septembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Philippe CAMBOU – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU – Jacques GRIFFOUL

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Patrick MOUDEN – Roger GOETT

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU

Peyrilles: Eric BESSIERES –Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Elise BURTE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick DELPECH – Marie-Vivienne PACHOVSKI

A été élu secrétaire de séance : Stéphane MAGOT

N°2011-109 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Serge BORIES

Afin de promouvoir le plus efficacement possible et de manière plus large, le développement économique du territoire, lors des salons de Lille « Créer 2011 » du 06 au 10 septembre 2011 et de Paris « Proemploi » du 10 au 12 octobre 2011, il apparaît utile de faire appel à des techniciens extérieurs.

En conséquence, il convient de conclure une convention de mise à disposition de Monsieur Vincent Liger, chargé de mission développement économique au sein du Syndicat Mixte du Pays Bourian, afin de prévoir sa participation aux salons précités.

Cette convention prévoit le remboursement des frais engagés par Monsieur Vincent Liger dans le cadre de ces déplacements. Le barème de la Fonction Publique Territoriale ne permettant pas de couvrir totalement les sommes engagées, il est proposé que Monsieur Vincent Liger soit intégralement remboursé à hauteur des frais réels, sur justificatifs.

Vu l'article L 1411-2-a) du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 29 septembre 2008 portant délégation de service public pour la mise en place du haut débit ;

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 septembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention de mise à disposition de Monsieur Vincent Liger, entre le Syndicat Mixte du Pays Bourian et la Communauté de Communes Quercy Bouriane, pour la participation aux salons de Lille et Paris, susmentionnés,

- valide le remboursement des frais réels engagés,

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 septembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt et un septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Germain du Bel -Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 09 septembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Philippe CAMBOU – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU – Jacques GRIFFOUL

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Patrick MOUDEN – Roger GOETT

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU

Peyrilles: Eric BESSIERES –Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Elise BURTE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick DELPECH – Marie-Vivienne PACHOVSKI

A été élu secrétaire de séance : Stéphane MAGOT

N°2011-110 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Serge BORIES

Le régime indemnitaire en vigueur prévoit une suspension du versement des indemnités au-delà de trois mois cumulés d'arrêt maladie.

Afin de ne pas précariser davantage la situation d'agents déjà fragilisés pour cause de maladie ou d'accident, il est proposé de supprimer cette modalité d'application, et de la remplacer comme suit : « le versement des indemnités aux agents absents pour indisponibilité physique est maintenu ».

Les autres modalités d'application du régime indemnitaire restent inchangées.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 septembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve la modification proposée dans l'application du régime indemnitaire,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 septembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt et un septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Germain du Bel -Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 09 septembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Philippe CAMBOU – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU – Jacques GRIFFOUL

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Patrick MOUDEN – Roger GOETT

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU

Peyrilles: Eric BESSIERES –Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Elise BURTE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick DELPECH – Marie-Vivienne PACHOVSKI

A été élu secrétaire de séance : Stéphane MAGOT

N°2011-111 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2009-2010 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Présentation est faite du rapport d'activités de la Communauté de Communes Quercy Bouriane au titre des années 2009-2010.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le rapport d'activités 2009-2010 de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 septembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt et un septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Germain du Bel -Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 09 septembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Philippe CAMBOU – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU – Jacques GRIFFOUL

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Patrick MOUDEN – Roger GOETT

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU

Peyrilles: Eric BESSIERES –Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Elise BURTE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick DELPECH – Marie-Vivienne PACHOVSKI

A été élu secrétaire de séance : Stéphane MAGOT

N° 2011-112 : AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE POUR LA GESTION D'ACTIVITES DE L'ALSH

Action sociale : création et gestion d'accueil de loisirs sans hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors des temps scolaires, en direction des enfants de plus de six ans et adolescents.

Rapporteur : Yvon BELLY

Le Conseil Communautaire a approuvé, par délibération n°2011-81, la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs, avec la Maison des Jeunes et de la Culture, pour la gestion d'activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Cette convention prévoit, dans l'article relatif aux modalités financières, une transmission du budget prévisionnel et du rapport d'activités de l'année N, respectivement avant le 31 janvier N et le 31 janvier N+1.

Considérant la sollicitation de la Maison des Jeunes et de la Culture pour un report de la date de transmission des comptes réels et prévisionnels de fin janvier à fin février, il est proposé de conclure un avenant à la présente convention, afin de modifier les modalités financières en ce sens.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 septembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la conclusion d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs, avec la Maison des Jeunes et de la Culture, pour la gestion d'activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, dans les conditions présentées ci-avant,

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 septembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt et un septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Germain du Bel -Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 09 septembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Philippe CAMBOU – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU – Jacques GRIFFOUL

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Patrick MOUDEN – Roger GOETT

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU

Peyrilles: Eric BESSIERES –Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Elise BURTE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick DELPECH – Marie-Vivienne PACHOVSKI

A été élu secrétaire de séance : Stéphane MAGOT

N° 2011-113 : TARIFS DE L'UTILISATION DU COPIEUR DE L'ESPACE SOCIO CULTUREL PAR LES ASSOCIATIONS

Action sociale : Point Bouriane et Cyberbase

Rapporteur : Francine COUDERC

De nombreuses associations locales, n'ayant pas de matériel à disposition, font la demande d'utilisation du copieur de l'espace socio culturel de Saint Germain du Bel Air, afin de réaliser des documents de communication sur leurs activités.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la Communauté de Communes permettait jusqu'à présent, une utilisation gracieuse de ce copieur.

Néanmoins, au vu du nombre croissant de copies, il convient de proposer un plafond au-delà duquel celles-ci deviendront payantes, assorti d'une possibilité maximale d'usage. Ce système sera rendu possible grâce à la mise en place de conventions d'utilisation avec les associations et l'attribution à chacune d'entre elles de nouveaux codes d'accès qui permettront le comptage des copies.

Les tarifs suivants sont proposés :

1- Copies noir et blanc :

Gratuites jusqu'à 1200 copies par an, puis 0,10 € ttc par page entre 1201 et 3000.

Plafond de 3000 autorisées par an.

2- Copies couleurs

Gratuites jusqu'à 20 copies par an, puis 0,50 € ttc par page de 21 à 150.

Plafond de 150 autorisées par an.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 septembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la mise en place des tarifs sus cités pour l'utilisation du copieur de l'espace socio culturel de Saint Germain du Bel Air, par les associations,

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 septembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt et un septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Germain du Bel -Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 09 septembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Philippe CAMBOU – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU – Jacques GRIFFOUL

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Patrick MOUDEN – Roger GOETT

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU

Peyrilles: Eric BESSIERES –Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Elise BURTE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick DELPECH – Marie-Vivienne PACHOVSKI

A été élu secrétaire de séance : Stéphane MAGOT

N°2011-114 : TARIFS POUR L'UTILISATION DE SALLE ET DE MATERIEL INFORMATIQUE PAR LES ORGANISMES DE FORMATION PRIVES

Action sociale : Point Bouriane et Cyberbase

Rapporteur : Stéphane MAGOT

La cyber-base fait l'objet de demandes croissantes pour l'utilisation d'espaces et de matériels informatiques pour accueillir des sessions de formation organisées par des organismes privés.

Il est proposé au conseil d'appliquer à partir du 1^{er} octobre une tarification selon la grille suivante :

Utilisation de :

Salle : 100 € / jour et 80 € / ½ journée

Caution : 800 €

Ordinateur PC : 30 € l'unité et par jour

Caution 300 €

Ordinateur portable : 50 € l'unité et par jour

Caution 500 €

Routeur Wifi : 45 € l'unité et par jour

Caution 100 €

Vidéoprojecteur « portable » : 60 € l'unité et par jour

Caution : 100 €

Il est précisé que les espaces et matériels informatiques seront mis à disposition gratuitement pour les formations organisées par la MCEF ou ses partenaires permanents.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 septembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide les tarifs sus cités et leur mise en place, pour l'accueil de sessions de formation organisées par des organismes privés,

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 septembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt et un septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Germain du Bel -Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 09 septembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Philippe CAMBOU – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU – Jacques GRIFFOUL

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Patrick MOUDEN – Roger GOETT

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU

Peyrilles: Eric BESSIERES –Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLESCAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Elise BURTE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick DELPECH – Marie-Vivienne PACHOVSKI

A été élu secrétaire de séance : Stéphane MAGOT

N°2011-115 : AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION D’AFFERMAGE DU RESEAU LOCAL DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC LA SOCIETE ALSATIS

Aménagement de l'espace : Création et mise à disposition d'infrastructures haut débit dans les communes ou partie des communes non desservies en ADSL

Rapporteur : Stéphane MAGOT

En 2007, la Communauté de Communes Quercy-Bouriane s'est inscrite dans la Politique régionale et départementale de couverture des zones blanches ADSL pour les communes de son territoire non couvertes par le haut débit relatif à l'usage d'Internet.

Pour mémoire, les zones blanches du territoire communautaire concernent tout ou partie des Communes de Soucirac, Saint-Cirq-Souillaguet, Saint-Clair, Peyrilles, Gourdon, Payrignac, Saint-Chamarand, Saint-Cirq-Madelon et Concorès.

Après avoir déployé sur le territoire les équipements et infrastructures nécessaires à la mise en service d'un réseau haut-débit de communication électronique dans le cadre d'un marché de travaux et de fourniture, la Communauté de Communes Quercy Bouriane en a délégué l'exploitation et la maintenance à la société Alsatis, dans le cadre d'une convention d'affermage.

Cette convention conclue pour une durée de trois ans selon une procédure allégée de délégation de services publics, arrive à échéance le 1^{er} février 2012.

Considérant que le calendrier de la procédure de révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, dans le cadre de la loi de réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010, rend incertaine la définition des besoins et de l'étendue du service à mettre en œuvre préalablement au lancement d'une nouvelle consultation de délégation de services publics,

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 septembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la prolongation par voie d'avenant de la convention d'affermage du réseau local de communications électroniques conclue avec la Société Alsatis, selon les modalités définies par la convention d'affermage initiale sans qu'aucune autre modification n'y soit apportée, pour une durée de un an à compter du 2 février 2012,

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 septembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt et un septembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Germain du Bel -Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 09 septembre 2011

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Philippe CAMBOU – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU – Jacques GRIFFOUL

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Patrick MOUDEN – Roger GOETT

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU

Peyrilles: Eric BESSIERES –Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand: Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLESCEZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Elise BURTE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick DELPECH – Marie-Vivienne PACHOVSKI

A été élu secrétaire de séance : Stéphane MAGOT

N° 2011-116 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SYMICTOM AU TITRE DE L'ANNEE 2010

Protection et mise en valeur de l'environnement

Rapporteur : Christian LALANDE

Présentation est faite du rapport d'activités du SYMICTOM au titre de l'année 2010.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le rapport d'activités du SYMICTOM pour l'année 2010.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS